RECYCLAGE

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES OU BIODÉCHETS

À PARTIR DU 1ER TRIMESTRE 2024, LES HABITANTS DU GRAND BELFORT POURRONT COMMENCER À TRIER LEURS DÉCHETS ALIMENTAIRES, OU BIODÉCHETS.

Le Grand Belfort fournira gratuitement le matériel de tri et assurera la collecte. Les déchets alimentaires pourront ainsi être transformés en compost ou en biogaz. Toutes les communes seront concernées à terme mais le déploiement du matériel se fera progressivement : les 51 communes hors Belfort seront les premières pourvues. Chaque habitant recevra un bioseau et des sacs en papier kraft. Il pourra déposer le sac en papier kraft contenant les biodéchets dans l'un des points de collecte, ou écopoints, répartis dans le Grand Belfort. Les personnes qui ont un jardin pourront bénéficier, si elles le souhaitent, d'un composteur en plus du bio-seau.

Douze « points d'apports volontaires » seront installés à divers endroits de notre commune (voir carte)

Une obligation pour les collectivités

Aujourd'hui, nos déchets alimentaires représentent un quart de nos ordures ménagères. Ils sont jetés dans le bac brun qui contient les déchets non tries, destines à l'incinération. Les collectivités ont l'obligation de collecter les déchets alimentaires à partir de 2024. Chaque citoyen doit donc avoir à sa disposition le matériel adapte pour pouvoir trier ses bio déchets, qui seront transformés en compost ou en biogaz. Un geste pour l'environnement et a terme, des économies pour la collectivité.

Le bioseau et le composteur individuel sont gratuits. La distribution du matériel sur la commune de Bavilliers sera organisée :

- lundi 12 février, de 12h à 19h
- vendredi 16 février, de 12h à 19h
- samedi 17 février, de 9h à 15h

au Centre Jean Moulin de Bavilliers.

Les personnes ayant pré-réservé un composteur gratuit en ligne sur le site grandbelfort.fr/dechets-menagers/que-faire-de-vos-dechets/dechets-verts.html pourront le récupérer à ces mêmes dates sur place.

Un geste citoyen pour les habitants

La réussite de la collecte des bio déchets est avant tout fondée sur la participation citoyenne. Les bio déchets se trient à la source, c'est-à-dire dans nos cuisines ! Les sacs en papier kraft contenant les bio déchets devront être déposés dans l'un des points de collecte.

VIE COMMUNALE

LUMIÈRES DE NOËL

À L'APPROCHE DES FÊTES DE NOËL, LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE ONT INSTALLÉ DES DÉCORS LUMINEUX SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE.

Pour ce faire une nacelle a été louée. Ce ne sont pas moins de 152 motifs sur mats d'éclairage qui ont été installés, dont 105 étant fabriqués au fil des années par l'association Bavilliers Environnement.

La pose de la structure rappelant un sapin scintillant au centre du rond point de la Charmeuse a également été effectuée. Des guirlandes lumineuses ont été posées par nos agents dans les arbres du parking devant le bureau de tabac. Enfin un décor lumineux et végétal a trouvé sa place sur le parvis de la mairie.

L'ensemble de ces décorations est constitué d'éclairage Led donc à faible consommation d'énergie.

N° 93 – DÉCEMBRE 2023

LA LETTRE DU MAIRE

Bavilliers
la douceur de vivre

CHÈRES BAVILLIÉROISES, CHERS BAVILLIÉROIS,

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas. Je souhaite que cette période soit synonyme de bonheur et de partage pour chacun d'entre vous, avec vos familles et vos proches.

Les associations Bavilliéroises sont mobilisées comme chaque année à cette période. Bavilliers Environnement proposera son traditionnel marché de Noël le samedi 9 décembre après-midi et le dimanche 10 décembre toute la journée, au Centre Jean Moulin. Le Comité des Fêtes vous invite à son traditionnel réveillon de la Saint-Sylvestre le 31 décembre à partir de 20 heures, au Centre Jean Moulin également.

Pour mettre tout le monde dans l'ambiance de Noël, la municipalité se mobilise également. Après le succès des décorations mises en place pour Octobre rose puis pour Halloween, les décorations de Noël vont prendre place durant le mois de décembre, devant la mairie et dans la ville.

Dès les fêtes passées, les projets reprendront de plus belle. Au mois de mars 2024, un diagnostic archéologique aura lieu à l'emplacement du futur dojo, à côté du gymnase municipal. À l'issue de celui-ci, et si aucun vestige archéologique d'importance n'est mis à jour, un appel d'offres pourra être lancé pour sélectionner les entreprises qui réaliseront le dojo et les travaux démarreront dans l'année.

De même, je proposerai au conseil municipal d'inscrire au budget 2024 la suppression des feux tricolores au carrefour de la grande rue François Mitterrand et de la rue des écoles. La circulation sera fluidifiée et sécurisée grâce à l'installation d'un plateau ralentisseur et à l'extension de la zone 30. Cet aménagement bénéficiera à tous : usagers de véhicules à moteurs, cyclistes, piétons…

Par la suite, en 2025, le carrefour de la grande rue François Mitterrand et de la rue de la Libération sera aménagé à son tour, avec l'implantation d'un rond-point. A terme, la traversée du centre-ville sera donc largement fluidifiée, comme c'est le cas au niveau du carrefour entre la rue François Mitterrand et la rue de la Charmeuse depuis l'installation d'un rond-point à cet emplacement, il y a 6 ans déjà.

Enfin, la municipalité mettra en œuvre en 2024 un nouveau dispositif d'accompagnement des jeunes. Une aide financière sera proposée aux jeunes qui passent leur permis de conduire ou leur BAFA en contrepartie d'heures de travail effectuées au sein des services municipaux. Il s'agit là, pour la municipalité, de soutenir les jeunes en leur facilitant l'accès au marché du travail grâce à ces deux précieux sésames.

Joyeux Noël à tous, et à très bientôt !

Très fidèlement

Éric KOEBERLÉ,
Maire de Bavilliers

VOTRE MAIRIE
38 Grande Rue François Mitterrand 90800 BAVILLIERS
Tel. 03 84 57 38 88 / Fax. 03 84 57 38 80 / Mail : mairie@bavilliers.fr

DÉMOGRAPHIE

CAMPAGNE OFFICIELLE DE RECENSEMENT 2024

POUR 2024, LA CAMPAGNE OFFICIELLE DE RECENSEMENT DÉBUTERA LE 18 JANVIER 2024 ET SE TERMINERA LE 17 FÉVRIER 2024. ELLE EST OBLIGATOIRE ET DES AGENTS RECENSEURS PASSERONT VOUS RENCONTRER DURANT CETTE PÉRIODE. VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE VOUS RECENSER PAR INTERNET : LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

Bavilliers réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

- **Une lettre** sera déposée dans votre boîte aux lettres.
- **Un agent recenseur,** recruté par la commune, vous **fournira une notice d'information** soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres.
- **Suivez simplement les instructions** qui y sont indiquées pour vous faire recenser.

Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, plus économique pour la commune, et aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels.
Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin...
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

APPEL À CANDIDATURES

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2024

Le **recensement** de la population se déroulera sur **la commune de Bavilliers** du 18 janvier 2024 au 17 février 2024 en partenariat avec l'INSEE.

Pour réaliser l'enquête, la commune
recherche 8 agents recenseurs.

ATTENTION
L'agent recenseur doit être disponible pendant la période de recensement :

- Grande disponibilité fin de journée et le week-end.
- Formation de 2 demi-journées sur la première quinzaine de janvier 2024.
- La tournée de reconnaissance prévue début janvier 2024.

Merci d'adresser vos candidatures à la mairie de Bavilliers : **mairie@bavilliers.fr**

Pour plus de renseignements : **03 84 57 38 88**

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, **veuillez contacter :**

Madame Valérie Demaitre par mail :
valerie.demaitre@bavilliers.fr

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site :

lerecensement-et-moi.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2024

Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !

Encore plus simple par internet

le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 18 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

n° imprimé : 195 PARTIES PRENANTES